



DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

N° 3.5.2/MATD/DGE/2026

Conakry, le ..... 23. APR. 2026 .....

La Directrice Générale

À

Madame / Monsieur le Mandataire  
Rassemblement des Guinéens pour l'Alternance

**Objet :** Notification de rejet de candidature aux élections communales du 31 mai 2026.

Madame / Monsieur,

Conformément aux dispositions du Code électoral, la Direction Générale des Élections (DGE) à travers la Commission Nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2026, a procédé à l'examen de votre dossier de candidature déposé en vue de votre participation aux élections communales prévues le **31 mai 2026**.

À l'issue de cet examen, il ressort que votre dossier de candidature pour la **commune de Thiontian** dans la préfecture Télimélé est rejeté pour les motifs suivants :

- 1- Caution bancaire non fournie ;
- 2- Projet de société non fourni ;
- 3- Plusieurs candidats n'ont pas fourni les documents individuels requis.

La présente notification tient lieu de décision administrative formelle.

Veuillez agréer, **Madame / Monsieur**, l'expression de notre bonne collaboration.



**Madame CAMARA Djenabou Touré**

